



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 25 février 2021

REÇU
Par Aiff Christian, 11:38, 25/02/2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **l'école fondamentale étatique « Eis Schoul »**.

Créée en 2008, « Eis Schoul » est une école fondamentale publique. En tant qu'école de recherche en journée continue, elle a pour mission de développer de nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement et fonctionne selon les principes d'une pédagogie inclusive. Bien que la mise en œuvre du projet ait connu des difficultés organisationnelles notamment au cours des premières années, plusieurs évaluations ont pu conclure que son concept pédagogique a fait ses preuves.¹

Alors que « Eis Schoul » est une école publique, il s'avère difficile de trouver des informations complètes et actuelles sur son fonctionnement, telles que par exemple le rapport d'activité annuel qui est néanmoins prévu par la loi organique de l'établissement.² Quant au Plan de développement de l'établissement scolaire pour la période 2018-2021 qui est publié sur le site internet de l'école en question, il faut constater que ce dernier ne mentionne entre autres pas le volet de la recherche.

Indépendamment du projet de loi 6804 déposé par Monsieur le Ministre en date du 20 avril 2015, nous aimerions demander les renseignements suivants au sujet du fonctionnement de l'école fondamentale publique « Eis Schoul » en tant que projet innovateur et inclusif.

- 1. Quel est le nombre actuel d'élèves inscrits auprès de « Eis Schoul » ? Au cours des années depuis 2018, quel a été le nombre de demandes d'inscription et combien en ont pu être retenues ? Combien d'enfants à besoins spécifiques y sont inscrits actuellement ?**
- 2. À quelle date a été conclue la dernière convention entre l'État et la Ville de Luxembourg au sujet de « Eis Schoul » et quelle est la date de son expiration ? Les infrastructures et les ressources en personnel de l'école telles que prévues par le cadre conventionnel existant sont-elles suffisantes pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement scolaire ?**
- 3. Étant donné qu'il s'agit d'une école de recherche, de quelle façon et par quels sujets et moyens cette mission est-elle actuellement assurée? Existe-t-il une convention entre l'école et l'Université du Luxembourg ? Les enseignants et**

¹ Heure d'actualité du groupe déli gréng sur l'avenir du projet de recherche "Eis Schoul", Séance publique de la Chambre des Député.e.s du 9 juin 2011.

² Loi modifiée du 13 mai 2008 portant création d'une école préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive (Art. 11).

professionnels socio-éducatifs de « Eis Schoul » participent-ils activement aux activités de recherche ?

4. Par quel biais la publication des résultats des activités de recherche effectuées au sein de « Eis Schoul » a-t-elle été assurée depuis son ouverture en 2008 ? Le transfert d'expériences et de connaissances en matière de pédagogie, de méthodologie et de didactique vers les écoles fondamentales conventionnelles a-t-il eu lieu dans le passé et est-il toujours en place?
5. Quelles sont les évaluations régulières que le Ministère réalise afin d'analyser l'efficacité et le succès du concept pédagogique, ainsi que le fonctionnement journalier de l'école, voire la motivation et la satisfaction des différents groupes constituant la communauté scolaire ?
6. Quelles sont les conclusions que Monsieur le Ministre peut actuellement tirer des dernières évaluations portant sur le fonctionnement de l'école « Eis Schoul » sur toile de fond des missions qui lui ont été conférées par la base légale de 2008 ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Djuna Bernard
Députée



Josée Lorsché
Députée



Luxembourg, le 1^{er} janvier 2021

REÇU
Par Christine Wirtgen, 13:55, 01/04/2021

Monsieur le Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service central de Législation
5, rue Plaetis
L - 2338 Luxembourg

Concerne : question parlementaire n° 3715 des Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe la réponse à la question parlementaire posée par les honorables Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire n° 3715 de Mesdames les Députées Djuna Bernard et Josée Lorsché

Ad 1)

Pour l'année scolaire 2020/2021, un total de 140 élèves est inscrit dans « Eis Schoul », dont 25 (17,86 %) sont encadrés par l'équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques.

Évolution du nombre d'élèves inscrits dans « Eis Schoul » :

<i>Année scolaire</i>	<i>2020/2021</i>	<i>2019/2020</i>	<i>2018/2019</i>
Nombre d'élèves	140	138	133
Demandes d'inscriptions	149	130	130
Demandes d'inscriptions acceptées	25	20	15

Ad 2)

La dernière convention entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle de l'époque, d'une part, et la Ville de Luxembourg, représentée par son collègue des bourgmestre et échevins, d'autre part, réglant la mise à disposition de plusieurs membres du personnel éducatif de l'administration communale dans le cadre des dispositions de la *loi du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive*, date du 3 décembre 2012 et est venue à échéance le 31 août 2013.

Une proposition pour le renouvellement et l'élaboration de la convention a été élaborée en 2015, mais n'a pas pu être finalisée. Mon ministère a entrepris des démarches afin de remédier à cette situation.

« Eis Schoul » est une école à journée continue et assure donc les missions qui, ailleurs, nécessitent le concours et la collaboration d'une école fondamentale, d'une maison relais et d'une structure assistant un nombre important d'élèves à besoins spécifiques.

Dans ce contexte, même si on peut constater que le nombre de personnel est plus élevé que dans d'autres écoles fondamentales, le nombre d'enseignants correspond au contingent de leçons accordées à « Eis Schoul ». Dans le contexte de l'organisation scolaire annuelle, le besoin en personnel est analysé et, le cas échéant, une demande d'augmentation du contingent est faite.

Les infrastructures de « Eis Schoul » appartiennent à la Ville de Luxembourg qui en assume l'autorité et en assure l'entretien.

Ad 3) et 4)

Comme communiqué entre autres dans la question parlementaire n° 6 du 26 novembre 2013, la recherche n'est plus inscrite comme objectif premier de « Eis Schoul ». Il s'est avéré à l'époque qu'il ne convenait pas de mélanger l'enseignement à l'école et la recherche y relative. Une coopération avec l'Université du Luxembourg a été réglée par une convention en 2013. Cette coopération a donné lieu à plusieurs études dont les rapports ont été publiés.

Cependant, depuis la fin des projets sous la direction du Prof. Dr. Daniel Tröhler et du Prof. Dieter Ferring en 2013, l'Université du Luxembourg s'est concentrée sur d'autres études scolaires.

Afin de promouvoir un échange d'expériences avec les équipes pédagogiques des autres écoles fondamentales, le président de « Eis Schoul » participe aux réunions des présidents d'un comité d'école de la direction de l'enseignement fondamental, région Luxembourg.

Ad 5)

Telle que défini dans l'article 5 de la *loi modifiée du 13 mai 2008 portant création d'une Ecole préscolaire et primaire de recherche fondée sur la pédagogie inclusive*, « Eis Schoul » fonctionne selon les principes d'une pédagogie inclusive, c.-à-d. que l'équipe pédagogique essaye de tenir compte des besoins individuels de tous les enfants et d'assurer leur participation à tous les aspects de la vie scolaire et périscolaire : « *Dans la planification et la mise en œuvre de l'enseignement et des apprentissages, l'Ecole met l'accent sur la valorisation de la diversité linguistique et culturelle. [...]* »

Afin de suffire aux principes de la pédagogie inclusive, l'Ecole met en œuvre des parcours d'apprentissage différenciés, adaptés aux caractéristiques des élèves. [...]»

Dans ce contexte, un accent particulier est mis sur les mesures de différenciation qui sont évaluées en continue par l'équipe pédagogique et, le cas échéant, sont adaptées.

Dans l'article 10 de la loi mentionnée ci-dessus, il est précisé que les membres du personnel de l'école constituent l'assemblée du personnel qui se réunit une fois par semaine en période scolaire. Elle prend les décisions d'ordre pédagogique et organisationnel concernant l'école.

Au niveau régional, la direction de l'enseignement fondamental Luxembourg (région 1) suit et évalue les efforts des équipes pédagogiques et elle peut, si cela s'avère nécessaire, intervenir ou offrir de l'aide.

Ad 6)

Le nombre de demandes d'inscriptions pour « Eis Schoul » est resté constant au cours des dernières années. « Eis Schoul » complète, aux côtés de l'école Jean-Jaurès à Esch-sur-Alzette et de l'école Villa Mirabella à Wiltz, l'offre des écoles à journée continue au Luxembourg et constitue en même temps une alternative au modèle scolaire classique des écoles fondamentales publiques au Luxembourg, contribuant ainsi à la diversification de l'offre scolaire luxembourgeoise.